

*Initiatives ministérielles*

J'ose espérer, monsieur le Président, que vous allez autoriser la tenue d'un débat d'urgence sur cette affaire.

**M. le Président:** Le député d'Algoma soulève là une grave question, en particulier pour une région de notre pays, mais aussi, je crois, pour des députés qui siègent ici.

Toutefois, le député pourrait peut-être revenir à la charge dans les jours à venir, car je ne crois pas que la motion soit acceptable pour le moment.

Je remercie le député d'avoir soulevé cette question importante.

## LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande aussi à proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion de la crise de plus en plus grave du secteur des pêches de l'Atlantique. Je sais. . .

**M. le Président:** Ce qui m'ennuie, c'est que, pour une raison quelconque et peut-être par ma faute, je ne semble pas avoir reçu l'avis de motion du député.

Le député peut-il m'éclairer là-dessus?

**M. Simmons:** Monsieur le Président, j'ai envoyé mon avis le 25 janvier. Je me ferai un plaisir de transmettre une copie de la lettre à la présidence, si elle le désire.

**M. le Président:** Si je comprends bien, l'avis a été donné il y a un jour ou deux. Dans ce cas, le député aurait-il l'obligeance d'examiner la chose ce soir et de bien vouloir me donner avis demain matin lorsque je serai en mesure de m'occuper de cette affaire?

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour

canadienne de l'impôt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que j'interviens aujourd'hui, afin d'ouvrir le débat sur la taxe sur les produits et services, car avec ce projet de loi, nous avons réussi à faire ce qu'aucun autre gouvernement avant nous n'avait pu réaliser, à savoir élaborer une réforme globale, équilibrée et équitable du régime de taxe de vente fédérale. Il s'agit d'un événement marquant pour le Canada. Avec ce projet de loi, c'en est enfin fini des vœux pieux; nous prenons des mesures concrètes, afin de réformer notre régime de taxe de vente qui est tout à fait désuet et comporte de graves lacunes.

Nous proposons donc d'établir un régime de taxe de vente fédérale permettant de raffermir l'économie et d'améliorer l'équité du régime fiscal. Les Canadiens discutent, analysent et proposent depuis un demi-siècle des solutions de rechange à la taxe de vente existante. Des commissions royales et des comités ont tous démontré les graves lacunes et inéquités du régime actuel.

La Commission Rowell-Sirois en 1940, la Commission Carter en 1966 et le comité Goodman en 1983 ont tous conclu que notre taxe de vente fédérale ne servait ni les intérêts de notre économie ni ceux des Canadiens.

Depuis un demi-siècle, nos industriels, nos chefs d'entreprise, nos exportateurs et les travailleurs qu'ils emploient ont un lourd handicap face à la concurrence étrangère. En effet, depuis un demi-siècle, les Canadiens de toutes les provinces, de toutes les villes et de tous les villages versent sans le savoir des milliards de dollars sous forme de taxe de vente fédérale.

Le régime fiscal que nous devons subir depuis 66 ans est trompeur, fondamentalement inéquitable et contraire à nos intérêts économiques au Canada et à l'étranger. Il entraîne de très nombreuses suppressions d'emplois au Canada.

Maintenant plus que jamais, il est temps de tirer les leçons de l'histoire, de mettre en oeuvre un régime fiscal fédéral témoignant d'une vision audacieuse de l'avenir au lieu d'être enlisé dans l'inertie du passé.

La portée générale des mesures que nous avons prises montre bien que notre vision du Canada s'adresse aux audacieux. C'est une vision qui embrasse les notions d'égalité des chances, de justice et de compassion envers les Canadiens et leur famille. La notion de force est présente, mais aussi celle de modération et de paix dans le cadre des institutions internationales. C'est une vision teintée de conservatisme au sens le plus beau du terme: préserver ce qui est bon et assurer une qualité de vie meilleure aux prochaines générations en leur léguant un